AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 6-12-69 002333

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »

ABONNEMENT ANNUEL

(Tél. 92-97-11 - Postes 440 & 449)

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)

Régie de Recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture

Sous-Régisseur de Recettes du Service de la Protection des Végétaux, Cité Administrative,

C. C. P. : CLERMONT-FERRAND 5.503-17 *CLERMONT-FERRAND - 63*

BULLETIN N° 111 de DECEMBRE 1969.- 25,00 F

CONDITIONS D'ABONNEMENT POUR 1970

Pour 1970, les tarifs d'abonnement au Bulletin Technique de la Station d'Avertissements Agricoles sont les suivants :

1°) Abonnement ordinaire (Bulletin Technique et PHYTOMA) : 25,00 F

2°) Abonnement collectif à une même adresse (plusieurs exemplaires du Bulletin Technique et un seul exemplaire de PHYTOMA) :

25,00 F + 10,00 F par série supplémentaire du Bulletin Technique.

3°) Abonnement collectif à plusieurs adresses (un Bulletin Technique à chaque adresse et un seul exemplaire de PHYTOMA à l'une des adresses au choix) :

25,00 F + 20,00 F par adresse supplémentaire.

4°) Abonnement à plusieurs Stations d'Avertissements Agricoles (Bulletin Technique de chacune de ces Stations et un seul exemplaire de PHYTOMA) :

25,00 F + 20,00 F par Station supplémentaire.

La documentation générale (revues, tracts...) dont peuvent bénéficier les abonnés, indépendamment du Bulletin Technique, ne fera l'objet, pour les abonnements collectifs, que d'un seul service.

Le montant de l'abonnement est à verser, au compte-chèque postal suivant :

Régie de Recettes D.D.A.
Sous-Régisseur de Recettes du Service de la Protection des Végétaux
C.C.P. 5 503-17 - Centre de CLERMONT-FERRAND.

Pour les non-titulaires d'un compte-chèque postal utiliser la formule de mandat-carte ci-jointe (éviter l'emploi de chèques bancaires).

Il est recommandé d'écrire très lisiblement au dos du chèque ou du mandat : Nom, prénom et adresse complète de la personne qui désire recevoir les avis de traitements, et de préciser les cultures principales qui intéressent l'exploitation.

Quelle que soit la date d'inscription, l'abonnement pour 1970 portera sur la période courant du 1er Février 1970 au 31 Janvier 1971.

P 243

Le Service de tous les numéros de la revue PHYTOMA (Février 1970 à Janvier 1971 inclus) ne pourra être garanti qu'aux personnes ayant souscrit un abonnement avant le 15 Février 1970. Pour des raisons de comptabilité, nous demandons aux intéressés de bien vouloir attendre le début de l'année 1970, avant de renouveler cet abonnement.

Certaines collectivités (Mairies, Syndicats, etc...) sont dans l'obligation de différer la date de leur versement. Afin d'éviter une interruption dans l'expédition des Bulletins, ces organismes sont invités à nous faire part de leur désir de réabonnement avant fin Janvier 1970.

ADRESSES DES POSTES DETACHES DU SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX, DEPENDANT DE LA CIRCONSCRIPTION "AUVERGNE et LIMOUSIN"

Pour toute demande de renseignements relative à la lutte contre les Ennemis des Cultures, vous pouvez vous adresser soit, directement à Monsieur l'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la Circonscription "Auvergne et Limousin" - Cité Administrative - Rue Pélissier - 63 CLERMONT-FERRAND, soit :

1°/ Pour les abonnés du département de l'ALLIER à Monsieur LE CONTROLEUR DE LA PROTECTION DES VEGETAUX - Préfecture - 03 MOULINS - Tél. 711, où une permanence est assurée chaque semaine, le vendredi matin.

2°/ Pour les abonnés des départements de la Creuse et de la Haute-Vienne à Monsieur LE CONTROLEUR DE LA PROTECTION DES VEGETAUX - 35, Avenue de la Libération - 87 LIMOGES - Tél. 77 - 24 - 13.

3°/ Pour les abonnés du département de la Corrèze à Monsieur LE CONTROLEUR DE LA PROTECTION DES VEGETAUX - Immeuble Blanc - MAIRIE - 19 BRIVE - Tél. 24 - 14 - 36.

Clermont-Ferrand, le 23 Décembre 1969.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles
A. LECLERC.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :
P. DENIZET.

Imprimerie de la Station de CLERMONT-FERRAND

Directeur-Gérant : L. BOUYX.

Tirage n° 751 du 23 Décembre 1969 - 2 500 exemplaires - ABONNEMENT 1969 - Expédition n° 24.